

Article 1

Les travaux doivent être rédigés en français. Ils seront **individuels et authentiques** (interdiction d'avoir recours à l'intelligence artificielle).

Les textes seront dactylographiés en **police Times New Roman 12 interligne simple**.

Article 2

Les enseignants enverront **les cinq meilleures copies** par concours et par niveau à l'association AMOPA locale.

Les copies seront envoyées par les enseignants à **la date et à l'adresse indiquées sur l'affiche** soit **pour le vendredi 12 février 2027 (délai de rigueur)** à :

Madame la responsable du concours « Plaisir d'écrire »
47 rue Henri Laurain – 21000 DIJON
E-mail : amopa21.ch@gmail.com

Article 3

Les copies seront dématérialisées en format PDF et Word (possibilité de les mettre en page dans le florilège final).

L'identité des candidates et des candidats (intitulé du concours, nom et prénom, classe du candidat, nom de l'établissement avec son adresse postale et mail, nom, prénom de l'enseignant, adresse mail) sera notifiée sur **une page de garde agrafée à la copie**.

Les enseignants signeront chaque page de garde.

Article 4

Les **deux meilleures copies** par concours et par niveau électionnées par l'association AMOPA locale seront envoyées pour **la date du vendredi 19 mars 2027** à l'adresse mail du président du **jury national** de chaque concours, qui sera communiquée.